

ARCHIVES

L. BASSIÈRES

Ancien Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Cayenne
Officier d'Académie - Chevalier du Mérite Agricole



La Guyane aurifère

OU

“La Poule aux Œufs d’or”



ALGER

Imprimerie: La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies

MCMXXXVI

Br Res 29
no 4448

L. BASSIÈRES

Ancien Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Cayenne
Officier d'Académie - Chevalier du Mérite Agricole



La Guyane aurifère

OU

“La Poule aux Œufs d’or”



PRÉFECTURE de la GUYANE
ARCHIVES

8000 0188
Iav. 4448
Br Res 29

ALGER

Imprimeries La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies

MCMXXXVI

A Monsieur le Gouverneur

Max DE SAINT-FELIX

A Monsieur LAMER, Directeur, et à Messieurs
les MEMBRES du Conseil d'Administration de
la Banque de la Guyane.

Hommage de reconnaissance

L. B.

Mars 1936

I. - Historique et documentation résumés

L'historique de l'or en Guyane se confond presque avec l'histoire de la colonisation française, dans cette partie du continent sud-américain, à partir du XVI^e siècle de l'ère chrétienne.

La littérature, sur ces deux sujets associés dès l'origine, — la Guyane et son or, — cette littérature historique et économique est particulièrement riche, ainsi que je le rappelle dans le « Memento historico-géographique » qui figure sous mes initiales, dans l'*Annuaire Administratif du Tricentenaire* », édité par M. E. GRATIEN, Libraire-Imprimeur à Cayenne.

Notre initiation en cette matière, à nous Guyanais, a commencé par la « Notice historique », plus que séculaire, insérée depuis 1821 à l'*Almanach de la Guyane*, lequel est devenu plus tard l'*Annuaire Administratif*. C'est le premier document local, où se trouvent consignés des détails circonstanciés sur les établissements des Européens, dans la région dite des *Guyanes*, aux siècles passés.

Cette notice est l'œuvre, dans sa rédaction primitive, de M. METTERAUT, un ancien colon de Cayenne, érudit et lettré, fils d'Européen, descendant par sa mère du capitaine indien CÉPÉROU, qui donna son nom à la colline et au fortin dominant la ville de Cayenne.

A part cette notice administrative, qu'ont pu lire tous ceux qui s'intéressent à ce pays et que les vieux Guyanais connaissent pour ainsi dire par cœur, pour l'avoir eue constamment sous les yeux depuis un nombre respectable d'an-

nées. — des ouvrages spéciaux, multiples, consacrés à la Guyane, ont traité, à toute époque, de la question si intéressante entre toutes des premières tentatives, faites par une série de voyageurs et d'aventuriers, à la recherche du merveilleux pays réputé « *Eldorado* », — (Le Doré). De la découverte de l'Amérique, en 1492, jusqu'à l'année 1844, il fut édité en Europe, principalement en France, plus de 150 livres, opuscules et mémoires, où il en est plus ou moins question. On peut en relever la liste analytique, dans un catalogue bibliographique, inséré en appendice à l'ouvrage célèbre de M. Victor DE NOUVION : *Extraits des Auteurs et Voyageurs qui ont écrit sur la Guyane*, (Edition de Béthune et Plon, rue de Vaugirard, 36, à Paris, 1844).

C'est cet ouvrage de vulgarisation, qui a mis en vedette l'abondante littérature consacrée à la Guyane, et à ses richesses naturelles du sol et du sous-sol. Aussi mérite-t-il les honneurs d'une réédition, à réaliser au compte de la Colonie, à titre de reconnaissance posthume envers l'auteur. J'en fais hardiment la proposition à qui de droit.

Postérieurement à cette compilation documentaire de M. DE NOUVION. — précédée d'ailleurs d'une *Introduction* remarquable de l'auteur, en 76 pages in-8°, contenant une étude approfondie de la colonie, des vues très judicieuses tendant à son relèvement économique, — il a été publié en 1860, à Londres, sur ce sujet spécial, *l'or en Guyane*, un tout petit opuscule in-32 de 24 pages, sans indication spéciale de l'éditeur, mais imprimé chez William ALLEN and Co, 4, Brydges Street, Covent Garden, et qui est la reproduction d'un article paru dans le *Courrier de l'Europe* à Londres, le 24 novembre 1860. Il est signé E. R. et intitulé *La Guyane Française, son exploitation aurifère*. Il s'y trouve, entre autres passages dignes de retenir l'attention, celui-ci, qui ne manque pas d'intérêt, dans la question qui nous occupe :

« Première époque.

« Dès le XVI^e siècle, MARTINEZ et W. RALEIGH, qui sont regardés comme les premiers visiteurs de la Guyane, ne s'y

rendirent qu'avec l'idée d'y trouver la ville de Manoa, capitale de l'ancien empire des Incas, *Eldorado*, que l'opinion publique signalait comme la retraite du dernier des Montezumma, qui s'y était sauvé, ajoutait-on, avec ce qu'il avait pu soustraire d'or et de pierreries à l'avidité espagnole. MARTINEZ, en mourant à la Havane, soutenait même avoir pénétré jusqu'au merveilleux lac d'or de *Parime*, où il aurait recueilli ses plus précieux métaux ; il perdait, sans s'en douter, par un pareil testament, l'infortuné RALEIGH.

« Malgré l'insuccès notoire de plus de trente aventuriers qui s'égarèrent sur les traces de leurs deux devanciers, on n'en continua pas moins à croire à l'existence de cette fabuleuse contrée, dont la brillante imagination d'un illustre romancier fut le seul explorateur. Mais les esprits sages, tout en réduisant à leur juste valeur les richesses merveilleuses de l'« *Eldorado* », n'en ont pas moins persisté à attribuer une grande saturation aurifère à la partie du continent américain située entre les deux grands fleuves de l'Amazone et de l'Orénoque. BUFFON et HUMBOLDT n'ont jamais hésité à la signaler comme une des mieux partagées du Globe sous le rapport des mines.

« A toutes les périodes, on avait vu, dans les mains des Indiens de la Guyane, des pépites et des paillettes d'or, et d'un or qui, chez ces aborigènes, ne pouvait être que natif. Nous allons récapituler, avec rapidité, les principaux témoignages recueillis à cette première époque.

« En 1730, on avait trouvé, à une demi-lieue de Cayenne, mêlé à du sable noir, un sable doré qui, après avoir été lavé et mis dans le creuset, laissa des paillettes d'or ; les hardis pionniers qui ont gravi les montagnes de l'intérieur, très fourrées, mais élevées seulement de 500 à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, ont constaté que la boussole y était dans une agitation continuelle, qui leur faisait suspecter qu'ils foulaient un sol renfermant dans son sein de l'aimant et des métaux précieux ; des Indiens qui ont travaillé aux mines du Para, ont assuré qu'il y avait de l'or derrière le village de Makary qu'ils habitent, près de la rivière de Vincent-Pincon ; le citoyen PATRICE, médecin-botaniste, a trouvé des paillettes d'or dans l'exploration qu'il entreprit de la Guyane Française, en remontant par l'Oyapock et en descendant par le Maroni ; le Colonel OGIER DE GOMBAUD a rencontré dans l'intérieur, en 1803, un Indien portant au cou un morceau d'or pur de 3 ou 4 livres ; un capitaine d'artillerie, officier très distingué, qui fit exécuter par sa compagnie d'ouvriers militaires de grands travaux dans les

roches de Cayenne, s'exprimait ainsi dans ses rapports : « Le fer est partout à la Guyane ; l'or et l'argent peuvent être quelque part. »

« Quel est l'habitant de la colonie, rassemblant ses souvenirs, qui ne puisse se rappeler avoir vu de l'or, en plus ou moins grande quantité, sur les aborigènes de la Guyane ?

« *Et tous ces témoignages réunis, qui sont si éclatants et à la connaissance d'un chacun dans ce pays, ne firent pourtant rien tenter sérieusement à la Guyane, pour en arracher ces richesses, pendant toute la durée de cette première époque, qui devait se borner à fournir des preuves, demeurées stériles pendant plus de deux siècles !* »

Cela est-il exact ? Est-il vrai qu'on n'ait rien tenté, dans la suite et pendant plus de deux siècles, pour arracher les richesses contenues dans la terre guyanaise ?

Des études et des recherches effectuées depuis et pendant près de quarante années, dans les manuscrits et les livres de toutes sortes concernant la Guyane, comme au cours de voyages à l'intérieur de la colonie, il reste cette impression très nette pour moi, que l'exploitation de l'or ne date pas du tout de 1855, comme voudraient l'établir les divers écrits publiés sur la matière, en commençant par la Notice historique de l'*Annuaire de la Guyane*, ci-dessus relatée.

C'est la révélation d'une découverte sensationnelle, faite en 1855, à l'Approuague, par un colon français, M. Félix Coüy, sur l'indication de l'Indien PAOLINE, que l'histoire locale a ainsi notée et fixée, à tort, comme point de départ de l'industrie aurifère dans ce pays. Et l'on sait combien l'Histoire elle-même, — l'histoire générale, à caractère scientifique, — est souvent prise en défaut, comme toute œuvre humaine. Il convient donc de redresser cette erreur de nos annales guyanaises.

PAOLINE et COÛY avaient eu des précurseurs : cela ne fait plus de doute !

Il est depuis longtemps démontré que, bien avant 1855, certaines régions de la colonie avaient été l'objet de recherches minières et même d'une exploitation des alluvions aurifères, dont on a retrouvé les traces non équivoques.

M. Adolphe BALLY, blanc créole de Cayenne, qui fut de son vivant une autorité en matière minière, dans une communication faite le 5 décembre 1901, au Comité de Patronage du Musée Local, sous le titre *Simple notes recueillies par un Guyanais sur l'habitat des Indiens*, affirmait que :

« Il est non moins certain que ces Indiens habitant l'Intérieur, ont connu la présence de l'or, dans les terrains qu'ils étaient obligés de remuer pour leurs plantations de manioc, de coton, de rocou et autres.

« Nous avons la certitude aujourd'hui, ajoutait-il, qu'ils exploitaient les alluvions aurifères, mais que les pépites seules les intéressaient. »

Et M. BALLY conta l'anecdote suivante :

« J'ai connu une crique située dans une région des plus riches en or, dans laquelle les prospecteurs, à leur profond ébahissement, n'ont même pas trouvé une couche aurifère. Près de deux années après, un employé du placer, fatigué par une longue course, s'assied sur le bord de cette crique, pour goûter quelques minutes de repos. En fixant les roches qui étaient sous ses yeux, il crut voir une fine paillette d'or : il prit quelques poignées de terre dans les environs, qu'il délaya dans une feuille. Il y trouva une bonne teneur en or fin. Joyeux de sa découverte, il en fit part à l'ingénieur, directeur du placer. L'on revint à la crique avec une escouade de prospecteurs et l'observation prouva que l'on était en présence d'un gisement aurifère, entièrement rejeté sur les bords de la crique, *par un travail très ancien remontant à un siècle ou deux*. L'ingénieur fit passer aux sluices tous les monticules de terre chargés de gravier et de menus quartz qui se trouvaient de chaque côté et l'on réalisa de jolies productions d'or pendant longtemps. Lorsque des sondages, que l'on faisait dans le lit du cours d'eau et très soigneusement, révélaient l'existence de la couche aurifère, qui ne s'étendait alors que sur un mètre cinquante à deux mètres, l'on était certain d'y extraire des pépites nombreuses.

« Ce qui prouve que les Indiens avaient bouleversé la couche aurifère de cette crique, pour y prendre les pépites exclusivement.

« Sur plusieurs placers l'on a retrouvé les traces de leurs travaux, leurs barrages, tranchées, amoncellements de quartz lavés, murs en pierre sèches pour soutenir les terres.

« Leurs recherches ont porté aussi sur les têtes de filons, qu'ils ont quelquefois fouillées à 3 ou 4 mètres de profondeur. »

M. BALLY, dans la même séance du Comité de Patronage du Musée Local, a servi une autre anecdote, non moins édifiante :

« Vers 1828, un sieur FLORIAN, habitant de Sinnamary et qui trafiquait avec les Indiens du haut de la rivière, revint un jour d'une de ses excursions aussi surpris qu'émerveillé, racontant avoir vu un morceau d'or massif suspendu au cou d'un Indien. Celui-ci lui avait affirmé que tous ceux de son village en possédaient de pareils et que l'on trouvait cela dans le pays qu'ils habitaient, c'est-à-dire là où ils étaient établis.

« Naturellement, l'Indien avait refusé de le conduire à l'endroit où se trouvait l'or, une tradition chez eux prédisant les plus grands malheurs à celui qui révélerait ces richesses à un étranger.

« FLORIAN vint au chef-lieu, annonça ce fait à ses compatriotes et aux autorités, demandant aide et protection, pour aller à la découverte des trésors qu'il entrevoyait. Il fut traité de visionnaire, d'insensé, et renvoyé à ses occupations mercantiles.

« L'avenir devait lui donner raison. Vingt-cinq ans après, la découverte de l'or était proclamée à la Guyane : PAOLINE, avec sa battée, recueillait de l'or sur les bords de l'Arataye. »

M. BALLY aurait dû plus justement remarquer que, dans la même région de Sinnamary, où FLORIAN plaçait le trésor des Indiens et qui avait été, depuis 1788, signalée par le médecin-naturaliste J.-B. LEBLOND comme riche en quartz aurifères, on devait, quelques années plus tard que la découverte de Coüy, trouver des gisements de beaucoup plus importants que ceux de l'Arataye, — les fabuleux placers du groupe de Saint-Elie, où se sont alimentées les plus belles fortunes de la colonie : celles des VITALO, CÉIDE Frères,

MOROL Frères, FIDÉLY Cléobie, etc. Cette région demeure encore de nos jours la plus fertile en mines d'or, qui semblent inépuisables et qui ne demandent que des capitaux pour révéler toute la valeur de leurs nombreux filons.

Ainsi donc, c'est aux Indiens autochtones que M. BALLY attribuait les travaux d'exploitation dont il est question dans sa note. Cela paraissait tout à fait vraisemblable, attendu qu'il n'y avait eu aucune trace, dans les annales administratives ou historiques du pays, de travaux de ce genre exécutés soit par l'Administration, soit par des particuliers, avec la main-d'œuvre esclave noire. Mais s'il est indubitable que ce sont les Indiens qui ont travaillé les sables aurifères, à une époque de beaucoup antérieure à la découverte de PAOLINE et Coüy, il reste douteux que ces naturels nomades, insoucians, fainéants par nature et par tempérament, se soient entendus pour faire ces travaux à leur propre compte et à leur seul profit. Et dans quel but, ces récoltes de pépites dans les lits des rivières, dont parle M. BALLY ?

Pour en faire commerce ? Avec qui ? A quelle époque ? On n'a pas le souvenir qu'ils se soient livrés à un pareil trafic, dans la région des Guyanes, tout au moins, avec les Européens, à aucune époque.

Il est exact qu'aux premiers jours, dans les premières années de la découverte de COLOMB, les Espagnols furent en contact, un peu partout, mais surtout dans les Iles Antilles, aussi sur le continent de l'Amérique centrale, au Mexique, avec les Indiens, qui leur remettaient quelques plaques et pépites d'or natif, en échange de marchandises de traite apportées d'Europe, qui excitaient la curiosité et l'admiration de ces sauvages. Mais, ces Espagnols de la première heure, ainsi que les aventuriers et voyageurs venus après eux, dont quelques-uns ont exploré de vastes régions, dans ces mêmes parties du Continent américain, auraient eu vent de ces grands travaux d'exploitation aurifère, s'ils avaient existé ; ils en auraient même fait la constatation, soit au hasard, soit sur des indications de quelques Indiens eux-

mêmes. La tradition orale et l'histoire écrite ne nous ont transmis aucun fait, aucune allégation de nature à nous faire adopter cette thèse, tout au moins pour ce qui concerne le pays qui nous occupe : la région guyanaise.

Interrogés par les Espagnols de l'époque de COLOMB, sur la provenance de ces morceaux de métal précieux qu'ils offraient en échange, les Indiens, s'il faut en croire l'historien espagnol HERRERA, se contentaient d'indiquer vaguement des régions lointaines, tantôt à l'ouest, tantôt au nord et au sud, que les investigations prolongées des Espagnols n'ont jamais pu repérer. C'est ainsi qu'on n'a pas pu établir que les Indiens aient pratiqué le travail de l'extraction de l'or d'une façon méthodique. Ils avaient seulement l'habitude, au cour de leurs pérégrinations de nomades, de ramasser de grosses paillettes et des pépites, dans les lits des rivières : orpailleurs isolés, occasionnels, qui n'ont jamais eu la pensée d'une exploitation en masse de vastes gisements. Ils en étaient tout à fait incapables.



2. - Le trésor des jésuites

Force nous est donc, en nous appuyant d'ailleurs sur nos propres recherches dans les archives, d'émettre l'opinion, qui nous paraît fondée et plus rationnelle que celle de M. BALLY, à savoir *que ces recherches et ces exploitations aurifères, dont on retrouve un peu partout les traces en Guyane, ont été pratiquées aux XVII^e et XVIII^e siècles, sur l'instigation et sous la direction des Pères Jésuites de la Mission de Cayenne, à l'aide de la main-d'œuvre des Indiens, cela dans un secret absolu, imposé et scrupuleusement observé, dans l'intérêt supérieur de l'Ordre et pour la sauvegarde de la religion.*

C'est là une question que l'auteur de ces lignes a traitée en détail, dans un ouvrage en cours d'édition, qui a pour sujet *Le Trésor des Jésuites*, ce fameux trésor constitué en Guyane française, au cours de plus d'un siècle d'occupation active, et dont la trace s'est perdue...

On peut rappeler ici succinctement, en faveur de l'opinion qui vient d'être émise :

1^o Qu'en l'an 1639, le Père jésuite espagnol Christophe d'ACUGNA a parcouru le grand fleuve des Amazones, d'un bout à l'autre, du Pérou jusqu'à l'embouchure sur l'Atlantique ; et que dans la relation qu'il a faite de ce voyage de reconnaissance, il énumère une série de mines d'or, dont il vantait la richesse ;

2^o Qu'à la suite de la publication de ces récits merveilleux du Père d'ACUGNA, en 1676, les Pères Jésuites Français de Cayenne GRILLET et BÉCHAMEL, sur l'ordre du Supérieur

de la Mission, entreprirent l'exploration de l'intérieur de la Guyane, du Nord au Sud, dans un voyage qui dura cinq mois ;

3° Qu'au cours de cette expédition, les Missionnaires firent une première station de deux mois à l'Arataye, et dans son bassin, *dans la même région où cent quatre-vingts ans plus tard* PAOLINE devait trouver les riches gisements aurifères qui, jusqu'à l'heure actuelle, fournissent constamment, par les seules alluvions, des productions importantes du précieux métal ; qu'ils firent un autre séjour de plusieurs semaines au Camopi, dans le bassin de ce grand affluent du fleuve Oyapoc, où plus tard on a également découvert des mines d'or, qui donnent toujours ;

4° Qu'à la suite de ce voyage des Pères GRILLET et BÉCHAMEL, les Jésuites ont couvert le pays de missions détachées, à l'Oyapoc, à l'embouchure du Kourou, à Sinnamary, à Iracoubo, à la Comté, etc., *Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Georges*, où ils groupèrent des milliers de familles d'Indiens, sous prétexte de les catéchiser et de les attacher à la culture de la terre, ce qui prouve qu'ils avaient réussi à manier des masses de ces naturels, qui constituaient pour eux une main-d'œuvre profuse et à vil prix ;

5° Qu'enfin, à la dissolution de la Compagnie de Jésus, en 1773, prononcée par la Bulle *Dominus ac Redemptor noster* du Pape Clément XIV, il était de notoriété publique que la Mission de Cayenne avait, au cours de son long séjour en Guyane, accumulé un fabuleux trésor, qui fut enfoui dans une cachette souterraine, précisait-on, pour le soustraire aux créanciers du Père LAVALETTE, les Frères LÉONCI, de Marseille, qui avaient obtenu arrêt pour saisir tous les biens de l'Ordre des Jésuites, dans toutes les Colonies françaises ; et que le secret de cette cachette s'est depuis totalement perdu...

Telles sont les données sur lesquelles s'appuie l'opinion attribuant aux Jésuites de Guyane la véritable découverte de l'or et son exploitation secrète avec la main-d'œuvre indienne.

3. - La découverte officielle de l'or

Voyons maintenant dans quelles circonstances s'est produite la fameuse révélation de PAOLINE et de Félix Coüy, officiellement proclamée comme point de départ de l'industrie aurifère dans la Colonie.

Voici la narration de l'événement, extraite du même opuscule de 1860, cité plus haut :

« En 1855, une double circonstance se présenta simultanément pour féconder et rendre enfin pratiques les découvertes précédemment faites. D'une part, l'arrivée à Guisambourg, de quelques Indiens, conduits par un nommé PAOLINI, descendant du haut de la rivière Approuague, d'où ils apportaient des pépites d'or pour une valeur de soixante grammes environ ; à la facilité avec laquelle ils s'en défaisaient, on put juger qu'ils en ignoraient la valeur ; aussi le Commandant du Quartier, M. Félix Coüy, s'en put-il procurer quelques spécimens qu'il se hâta d'envoyer, pour faire essayer, à son chef, le directeur de l'Intérieur à Cayenne ; et d'autre part, l'ouvrage publié par M. SAINT-AMANT sur ses récents voyages aux placers de la Californie, qui commençait à se répandre dans la colonie, rempli de détails techniques sur l'exploitation aurifère, inspirait aux habitants s'ils ne pourraient pas, eux aussi, exploiter leurs mines d'or, dont ils avaient non seulement le sentiment intime, mais des preuves encore plus palpables que celles des Californiens avant la révélation imprévue qui jaillit au moulin à scier du Capitaine SUTTER.

« Cette coïncidence donna naissance, à Cayenne, à la Commission d'exploration placée sous les ordres du Commandant de l'Approuague et pilotée vers le haut du fleuve par les Indiens *Oyampis*, aborigènes descendus de ces contrées désertes situées à 4 soleils (4 journées) de toute habitation. L'Indien PAOLINI les accompagnait.

« Partie le 14 août 1855, la Commission avait atteint les précieux gisements de la Crique Arataye peu de jours après. Voici un extrait du Rapport du chef de l'expédition, corroboré par celui du directeur de l'Intérieur :

Approuague, le 17 octobre 1855.

« C'est pour m'identifier aux pensées si bien exprimées dans les *Voyages en Californie et dans l'Oregon* que je me suis fait mineur.

« Appuyé par le directeur de l'Intérieur, je suis parti à la conquête de la Toison d'or ; je suis revenu, annonçant des terrains aurifères considérables, et, à l'appui, j'apporte des échantillons pris en huit endroits éloignés d'une lieue les uns des autres, parmi lesquels bon nombre de belles pépites de trois à quatre grammes : enfin, un morceau d'or de 57 grammes ! C'est superbe dans un essai de découverte où nous étions tous de profonds ignorants...

F. Coüy.

Cayenne, le 17 octobre 1855.

« Une ère nouvelle paraît se lever sur notre pays, et Cayenne sera avant longtemps une rivale de la Californie.

« M. Félix Coüy, chargé de l'expédition aurifère, vient de rentrer après être demeuré un mois dans les bois. Il rapporte 140 grammes d'or pur qu'il a obtenus du lavage des terres qu'il a explorées. Parmi les pépites qu'il a recueillies, une seule est du poids de deux onces. Ainsi, c'est aujourd'hui un fait acquis : l'or existe dans l'intérieur de la Guyane...

« J'ai été nommé Rapporteur par le Gouverneur et me suis servi, pour remplir cette tâche le plus clairement possible, de l'ouvrage sur la Californie, publié récemment par M. de SAINT-AMANT. Il a été mon guide, j'y ai puisé mes citations, etc...

Le Directeur de l'Intérieur,
M. FAVARD.

« Le Gouvernement de la Colonie, qui avait expédié cette Commission aux frais de l'Administration coloniale, appuya énergiquement la formation d'une société composée principalement des colons de la Guyane. A eux ensuite à réclamer le privilège d'exploiter les richesses de leur terre natale. Ils en avaient ainsi que leurs descendants, éprouvé assez longtemps toutes les misères pour que cette compensation ne leur pût pas être disputée. »

4. - Le développement de l'industrie aurifère

Depuis l'heureuse aventure de PAOLINE et de Coüy, les Guyanais n'ont cessé, au cours de ces trois quarts de siècle écoulés, d'assister à l'éclosion d'une multitude de découvertes, plus ou moins sensationnelles, qui, dans ce même laps de temps, ont produit une quantité globale de plus de *trois cent cinquante tonnes d'or*, à raison d'une moyenne de cinq tonnes par an : cela fait, à raison de 3.000 francs le kilo, — prix de l'or avant la guerre, — un total approximatif *d'un milliard de francs* de notre ancienne monnaie, soit cinq milliards de francs actuels. D'autres ont estimé la production totale de l'or récolté en Guyane, à 2 milliards de l'ancienne monnaie, soit dix milliards au taux actuel.

Il y a là, peut-être, une exagération : notre chiffre paraît plus vraisemblable.

350 tonnes d'or ? Résultat modeste, dira-t-on, puisque cette production se répartit sur 75 années environ. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit, dans cette statistique élémentaire d'ailleurs, que de l'or alluvionnaire, travaillé dans les conditions les plus défavorables, avec des moyens rudimentaires, routiniers, presque primitifs. Il est de notoriété publique, en Guyane, que l'on n'a fait jusqu'ici qu'écrémer les placers. Tout le trésor minier du tréfonds est intact et réservé à l'avenir. Il y a aussi à considérer que les chiffres de la statistique officielle ne comprennent que l'or déclaré en douanes, à la circulation et à la sortie : il y en a une notable quantité qui, de tout temps, évade le fisc. Notre estimation reste donc au-dessous de la vérité.

La richesse minière de ce pays, noyée dans l'obscurité et l'imprécision des récits historico-légendaires des premières époques de la grande découverte de COLOMB, a été entrevue et indiquée, pour la première fois, par le Médecin-naturaliste J.-B. LEBLOND, à qui le temps a manqué pour étendre et préciser ses investigations scientifiques et pratiques. Mais la *carte géologico-minéralogique*, qu'il a dressée et publiée, — de ses voyages dans les bassins des fleuves guyanais, appuyée de son petit livre intitulé *Description abrégée de la Guyane*, contient la nomenclature résumée des régions minières, d'après l'étude des affleurements rocheux et des montagnes, — nomenclature qui s'est trouvée par la suite, en partie justifiée par des découvertes successives de gîtes métallifères, et qui, dans un avenir plus ou moins proche, servira de guide au sondage méthodique du sous-sol guyanais, pour la découverte de nos filons.

M. David LEVAT, Ingénieur des Mines, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, dont il fut de son temps un des plus brillants sujets et qui mourut à la Grande Guerre de 1914-1918, en qualité de Commandant d'Artillerie, — peut être considéré comme le technicien qualifié, qui a fourni à la documentation sur l'industrie aurifère de la Guyane le plus sérieux apport.

Envoyé en mission dans la colonie, en 1897-1898, par le Ministre de l'Instruction publique « pour recueillir sur « ces régions encore peu étudiées, des renseignements géo-
« logiques et techniques permettant de faire une étude
« détaillée des richesses minérales qu'elles contiennent » (1), M. LEVAT a rédigé un rapport au Ministre, qu'il a intitulé : « *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane française.* » Cet ouvrage, qui fut en son temps une véritable révélation en la matière, est aujourd'hui malheureusement oublié; et c'est à peine si, une ou deux fois

(1) Ce sont les termes mêmes de l'Introduction de M. LEVAT à son Rapport de Mission, édité sous forme de volume chez Veuve Ch. DONOD, à Paris, en 1898.

par an, un voyageur de passage à la Bibliothèque de Cayenne, a l'occasion de le feuilleter à titre de curiosité. Alors que ce devait être le livre de chevet, le memento portatif de tous les ingénieurs, diplômés ou prétendus tels, de tous les mineurs, qui se livrent dans ce pays à la recherche et à l'exploitation de l'or.

Je serais heureux si ces quelques lignes pouvaient avoir pour résultat de remettre en honneur et en vogue ce livre précieux, solidement étoffé, documenté, unique en son genre. J'aurais ainsi, non seulement rendu hommage à un des plus remarquables esprits qui aient réellement connu, aimé et servi notre malheureuse Guyane, mais encore payé la dette de reconnaissance que j'avais contractée envers cet homme de bien, au cours d'un séjour en 1900, à Paris, où j'eus l'honneur d'être admis, dans l'intimité de sa famille, en qualité de secrétaire.

Quand on a vécu au contact d'hommes d'une pareille valeur, de Français authentiques de France, d'une éducation si parfaite, il n'est pas possible d'en perdre jamais le souvenir agréable.

Et c'est une douleur pour moi de rappeler ici — à l'intention des pouvoirs publics — dans quelles conditions pénibles j'ai retrouvé à Paris, quelque temps après la guerre, en 1920, la digne compagne de ce grand ami de la Guyane et des Guyanais.

J'étais allé la saluer à l'ancienne adresse, 174, boulevard Malherherbes, où son mari et elle occupaient un appartement luxueux au 3^e étage d'un des plus beaux immeubles du quartier; et c'est au rez-de-chaussée que la concierge m'indiqua le nouveau logement de la veuve. La fortune nous réserve souvent de ces surprises...

Mme LEVAT était personnellement riche autrefois, et, mariée à un homme de très grande valeur et d'avenir, mais pauvre, elle dépensait sa fortune — discrètement, mais nous le savions, nous autres, intimes de la maison — à financer et aider les entreprises de son mari, dans la fondation de sociétés minières, notamment en Russie et en Guyane. La guerre, qui intervint après des insuccès répétés pour

David LEVAT, vit s'épuiser les dernières ressources de Mme LEVAT, son mari, bon Français, ayant mis volontairement ses connaissances d'ingénieur à la disposition de la Patrie. La maladie et la mort de son époux, si tendrement aimé, achevèrent de consommer sa ruine. Lorsque je la revis en 1920, dans le petit logement au rez-de-chaussée de l'immeuble où elle avait si longtemps vécu dans l'aisance, elle était réduite à se contenter d'une petite rente insignifiante, qu'elle s'était assurée pour ses vieux jours. Et c'est dans ces conditions qu'elle attendait stoïquement la mort, me disait-elle, avec une amertume pleine de dignité. Isolée, oubliée de tout le monde — la misère n'a pas d'amis — elle s'étonnait à cette heure que j'aie pu moi-même de si loin songer à elle, que je n'avais pas vue depuis vingt ans, — heureuse tout de même, dans sa solitude, son chagrin et son dénuement, de recevoir ma visite si inattendue, de revoir un visage d'ami et de constater que le cœur d'un noir pouvait encore servir de refuge à la reconnaissance !

La Guyane, par moi, gardait pieusement la mémoire de David LEVAT, mort cependant pour la France !

Revenons à l'ouvrage de M. LEVAT : « *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane française* ». Nous renvoyons les intéressés aux données théoriques et pratiques qui s'y trouvent exposées, pour ne signaler ici que l'opinion du technicien sur l'utilité du chemin de fer de pénétration, en vue du développement de l'industrie aurifère. Voici ce qu'il dit en résumé sur ce sujet :

« Après avoir tracé le programme des progrès techniques à accomplir sur les exploitations mêmes, je fais ressortir la nécessité urgente, primordiale, de la création d'une voie ferrée de pénétration, permettant de gagner rapidement, depuis la côte marécageuse et malsaine, les zones aurifères plus saines de l'intérieur, amenant ainsi une transformation radicale dans les conditions de l'existence, non seulement sur les placers, mais dans la colonie entière. J'indique, en étudiant les voies et les moyens à employer pour atteindre ce but, les améliorations à

introduire dans la législation minière, et notamment dans le mode de perception du droit élevé dont l'or est frappé à sa sortie de la Colonie, pour trouver dans ces dispositions les ressources nécessaires à la réalisation de cette œuvre d'utilité publique. »

M. le Gouverneur Max DE SAINT-FÉLIX, de nos jours, reprendrait, en somme, le programme de LEVAT, datant de 1898, — qui échoua alors faute de moyens financiers, — pour rendre plus réalisable maintenant, par des pistes ou des routes — au lieu du chemin de fer trop coûteux — la pénétration de l'intérieur du pays, aux fins de l'exploration, de la recherche et de la découverte de nouveaux gisements du métal précieux. Son programme nous paraît inattaquable: un nouvel emprunt projeté doit lui fournir les moyens de la mettre à exécution.

5. - Les principales zones aurifères

Les zones aurifères les plus connues ou réputées sont :

1° Dans le bassin du fleuve *Oyapoc* : l'Inipi et le Tamouri, sous-affluents du Camopi, lui-même affluent rive gauche du fleuve ;

2° Dans l'*Approuague* : le groupe des placers du Mata-roni : Sapocaye, Ipoucin, les placers du bassin de l'Arataye ;

3° Dans le bassin du petit fleuve *Mahury*, improprement surnommé *La Comté* : le groupe des placers Bief, Boulanger, la concession de mine de la « Compagnie Minière de Roura », Bagot, les groupements de Brodel, Rivière Blanche, Mazin, etc...

4° Dans le bassin du fleuve *Kourou* : le placer National ;

5° Dans celui de *Sinnamary*, le plus riche en mines d'or, incontestablement : une série de gisements alluvionnaires et parfois filoniens, — Espoir, Saint-Elie, Adieu-Vat, Couriège, Courcibo, Dieu-Merci, El-Dorado, — les plus vieux par ordre chronologique, les plus constants des placers guyanais par le rendement ininterrompu ; et c'est aux environs de la source de ce fleuve Sinnamary que J.-B. LEBLOND a indiqué, sur sa carte, *la Rivière des Rubis*, comme riche en pierres précieuses de toutes sortes ;

6° Dans le bassin de *Mana* : en partant de la source du fleuve : les placers Enfin-Haut-Mana, Souvenir, Saint-Léon, Tard-Venu, Triomphe, Dagobert, Enfin-Avenir, Désirade, Pas-trop-tôt, Elysée, P.-I., etc...

7° Dans le *Maroni*, en partant également du Sud : les placers Ouaqui, T.H.R., Weishaupt, Espoir, Enfin-Inini, Cormontibo, Saint-Paul, dans l'Abounami, et Espérance, dans la Crique Beïman...

J'en passe, et des meilleurs, peut-être...

Enfin, il n'y a pas bien longtemps, dans le cours de l'année 1926, on a découvert un très riche gisement d'or dans le bassin de la grande rivière *Itany*, affluent rive droite du Maroni, qui a fourni des centaines de kilos d'or. On en attribua l'invention à M. LOYAL, un chercheur, mort depuis d'une affreuse maladie, sans avoir pu jouir des bienfaits de sa découverte.

Sic vos non vobis mellificatis apes !...

Ce n'est point pour elles que les abeilles font du miel. Le chercheur d'or guyanais s'est rarement enrichi : il a travaillé pour autrui. C'est dans la tradition même de l'humanité.

A quoi ou à qui sont dues toutes ces découvertes de mines d'or et de placers aurifères en Guyane ? A la science ou à des hommes de l'art, à des ingénieurs ?

Nullement. A part la mine de la Compagnie de Roura, découverte par un de nos savants — un Guyanais — le Docteur ès sciences et en médecine Gabriel DEVEZ, elles sont toutes dues au hasard ou à la sagacité de nos chercheurs d'or indigènes, dont les noms sont dans toutes les bouches, et dont la liste est longue :

PAOLINE, COÛY, les FRÈRES POINTU, VITALO, les FRÈRES CÉIDE, EBOUÉ, les FRÈRES LEBLOND, BEAUSITE, les FRÈRES WEISHAUP, DORLIN, GOINET, les FRÈRES GAILLOT, les FRÈRES BONNEFOY, CLÉMENT-TAMBA, MÉNADO, les FRÈRES DUSSE-RETTELMONT, etc... — habilement aidés, secondés ou dirigés par des industriels, des hommes d'affaires remarquables : JALBOT, JAMBE, MAZIN, BAGOT, Alfred MICHÉLY, CLÉOBIE, MOROL FRÈRES, l'Ingénieur MOUFFLET, les BRIGNASKI, ISNARD, etc...

Enfin et surtout l'Ingénieur guyanais Léonce MELKIOR, le grand animateur des merveilleux placers de la région Haut-Mana-Inini, dont le nom est un symbole de la lutte soutenue, pendant un quart de siècle, par les vrais inventeurs de mines d'or, contre les maraudeurs et les bricoleurs qui, naguère encore, constituaient une armée redoutable d'envahisseurs des concessions régulières.

6 - Révélations dues à M. David LEVAT :

La roche à ravets

La disposition rayonnante des placers

Depuis la découverte de l'or, c'est-à-dire depuis 1855, de nombreux ingénieurs, français et anglais, sont venus en Guyane, soit pour visiter simplement les placers et les régions de l'intérieur, soit pour diriger les travaux d'exploitation, pour le compte de particuliers ou de compagnies; et beaucoup d'entre eux ont rédigé des études sur la matière, qu'ils ont publiées.

M. David LEVAT, qui a dressé une bibliographie presque complète des ouvrages spéciaux sur l'or des Guyanes, est le premier, sinon le seul de cette série de techniciens, qui ait révélé la valeur de la *roche à ravets* ou limonite ferrugineuse, dont il a fait un exposé en 25 pages, dans son ouvrage déjà cité par moi « *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane Française* ».

Avant lui, un Ingénieur de la Compagnie de l'Approuague, M. BARVEAUX (voir « *Moniteur Officiel de la Guyane* » de 1873, n^{os} 30 à 35) avait entrevu le mode réel de formation de la roche à ravets, ainsi appelée à cause de sa forme caverneuse, présentant des trous, où se cachent ces insectes: les *ravets* ou *cancrelats* du pays.

Voici ce que dit M. LEVAT sur cette roche, dont il a déterminé le caractère aurifère :

« Les *roches dioritiques*... ont donné naissance, grâce à la facilité avec laquelle elles se décomposent, à la formation d'un

vaste dépôt de *roches ferrugineuses*, ayant l'aspect de la limonite ordinaire, qui recouvre d'un grand manteau superficiel, presque continu, les gneiss et les micaschistes sur lesquels il repose en stratification discordante.

« La *richesse en fer des diorites*, tant à l'état combiné qu'à l'état de pyrite de fer, dont elles contiennent souvent de fortes proportions, a produit, par la démolition lente de ces roches, *une accumulation par voie humide*, de dépôts ferrugineux, au pied des pointements éruptifs. En un mot, elle a formé la roche à ravets.

« L'aspect caractéristique de cette roche et son extrême fréquence dans tout le pays, font qu'elle a été signalée par tous les auteurs, qui se sont occupés de la géologie guyanaise, LEBLOND compris; mais personne n'avait eu jusqu'ici l'idée, en examinant son mode réel de formation, de se rendre compte de sa composition exacte et *notamment de sa teneur en métaux précieux*.

« Il s'agissait donc de prouver :

« 1° Que la diorite guyanaise, au moins en certains points, est aurifère ;

« 2° Que la roche à ravets est un produit de décomposition secondaire de cette diorite, et enfin;

« 3° Qu'on trouve, dans cette roche à ravets, une partie au moins du métal précieux contenu dans la roche initiale.

« J'ai été assez heureux pour voir se confirmer mes prévisions et mes premières études faites sur le terrain, par les résultats que j'ai obtenus au laboratoire de l'École des Mines, sur les échantillons de roches par moi rapportés ou qui m'ont été envoyés de Guyane, depuis mon retour (pages 34 et 35 de son livre).

« *Mode de traitement de la roche à ravets*. — Je dois ajouter d'ailleurs que son traitement est des plus simples; il consiste en un broyage par des meules, genre chilien, suivi d'une amalgame directe, l'or s'y trouvant à l'état libre et le peu de dureté du minerai permettant de passer de fortes quantités, dans des appareils de ce genre, avec une faible dépense de force motrice (page 4 du même ouvrage). »

Une autre révélation due à M. David LEVAT, en matière minière, c'est *la disposition rayonnante des placers guyanais*. Et voici comment il expose sa théorie, pages 32 et 33 :

« *De la disposition rayonnante des placers.* — Lorsque après avoir constaté la corrélation étroite qui existe entre la formation aurifère et une roche éruptive déterminée, dans un pays à placers, on rencontre une venue importante de la dite roche, ayant donné naissance à des placers fameux, on constate que ces placers, loin d'être disposés parallèlement sur les versants opposés des montagnes, affectent, au contraire, une disposition rayonnante autour d'un point déterminé de l'émission de roches éruptives aurifères. C'est la Montagne d'Or, le trésor sans cesse renouvelé, dont il existe toujours un exemple plus ou moins légendaire, dans les pays à placers.

« La Guyane ne fait pas exception à la règle, et je reproduis à titre d'indication intéressante à ce sujet, la carte des placers appartenant au groupe de Saint-Elie, qui offre un exemple frappant de disposition rayonnante. »

Enfin, il a résumé de façon magistrale les règles générales relatives à la formation des placers en Guyane (page 32 du même ouvrage) :

« En définitive, on peut baser la recherche des placers dans les Guyanes sur les trois ordres de faits suivants :

1. *Les placers se répartissent* sur les lignes de contact entre le granit et les roches schisteuses micacées ou gneissiques. Ces zones se traduisent sur les rivières par les parties calmes de leur cours ; c'est dans ces parties qu'il convient d'établir le dégrad.

2. Sur ces lignes de contact, le *maximum d'enrichissement* se rencontre dans le voisinage des pointements de diorite ou de diabase.

3. *Quand on a trouvé un placer*, donnant une teneur payante, prospecter immédiatement non seulement la rivière coulant en sens inverse, qui prend sa source dans le même cours d'eau prospecté, mais aussi dans toutes celles qui sortent du même massif. Appliquer en un mot la formule de la disposition rayonnante des placers. »

Voilà des notions, d'ordre presque pratique, qui gagneraient à être vulgarisées le plus possible.

7. - Le maraudage légalisé

Tous les gisements, tous les champs d'or, tous les placers n'ont cessé d'être en activité, de leur origine à nos jours, avec un rendement naturellement variable.

Mais il n'y a plus de ces grandes compagnies concessionnaires, telles que celles du Mataroni, de St-Elie, de la Mana, des grands placers Melkior, employant des travailleurs en masse et possédant de vastes chantiers d'exploitation, des établissements fixes, bien approvisionnés, où le personnel directeur et ouvrier trouvait, avec la nourriture et le logement, un outillage plus ou moins important.

Presque tous les ouvriers dénommés *mineurs*, employés actuellement aux placers de l'intérieur guyanais, sont ce que l'on est convenu d'appeler ici des *maraudeurs* et des *bricoleurs*, c'est-à-dire des individus travaillant pour leur propre compte, ensemble ou isolément, à droite et à gauche, sur les terrains du Domaine ou sur des concessions particulières, avec ou sans autorisation, vivant dans des car-bets de chaume, n'ayant presque pas d'outillage, — quelques instruments seulement : pelles, pioches, haches, hoes, sabres, une battée, du mercure, — véritables nomades, s'attaquant aux gisements qui leur paraissent les plus riches et les plus faciles à remuer, où ils récoltent l'or par les moyens les plus expéditifs, tout à fait insuffisants comme rendement. Voilà pourquoi ces prétendus ouvriers mineurs, presque exclusivement des étrangers, pressés de récolter pour s'en aller, ne font qu'écrémer les couches superficielles des gisements. C'est l'invasion de cette armée de maraudeurs qui a tué les grandes compagnies d'exploitation.

Au début et conformément à la législation minière de 1881, les travailleurs irréguliers non concessionnaires, ni permissionnaires, constituaient des délinquants, contre lesquels on pouvait requérir les forces de police, pour les expulser des concessions et les mettre à la raison. A la faveur de contingences politiques et d'une modification des règlements miniers, par le Conseil Général, — dans un but démagogique — *la situation de ces maraudeurs fut en quelque sorte légalisée*. Et voici comment l'un de ces Gouverneurs de la Guyane, qui autrefois n'hésitaient pas à faire œuvre de politiciens, M. RODIER, justifiait la nouvelle conception administrative du maraudage en Guyane :

« L'industrie aurifère s'est transformée en se *démocratisant davantage*... A mon avis, la présence sur les vastes terrains inoccupés du Domaine, d'ouvriers libres, véritables prolétaires de la mine, — d'aucuns les appellent des maraudeurs, — offre de sérieux avantages et ne saurait en aucun cas compromettre l'essor des compagnies concessionnaires sérieuses... Dans les pays vierges, les travailleurs libres sont des chercheurs de trésors, des inventeurs et maint propriétaire ne connaît sa concession, souvent prise au hasard, *qu'après le passage* de ces mineurs d'avant-garde, qui sont aujourd'hui les artisans les plus certains de la fortune de la colonie. »

Tout cela est fort bien dit; mais malheureusement, ce n'est que de la littérature. L'argument ne soutient pas l'examen. Que reste-t-il, au concessionnaire de la mine, *après le passage* de cette armée de mineurs d'avant-garde ? *A repasser sans profit* les criques déjà dépouillées de leurs plus belles teneurs ! Le bon billet qu'a La Châtre !

La conséquence de cette philanthropie intéressée fut, au bout de peu d'années, le fléchissement croissant de la production totale d'or de la colonie, qui de quatre tonnes qu'elle était en moyenne et par an, est tombée et s'est stabilisée à deux tonnes ! Et depuis lors aussi, depuis 1908, on n'a plus eu à enregistrer de grandes découvertes, — à part les petits rushes de l'Inini et 1911, et de l'Itany en

1926, — parce qu'il n'y a plus de ces grands concessionnaires ou de ces bailleurs de fonds, qui faisaient autrefois le sacrifice de quelques centaines de mille francs, pour entretenir à leurs frais des escouades de prospecteurs, tels que les DORLIN, les GOINET, les PICHEVIN, dont un capitaliste, M. MELKIOR, par exemple, avait assumé tous les frais de prospection, au cours de plusieurs années, pour arriver enfin à la découverte de cette région du Haut-Mana, dont la richesse paraît inépuisable. Voilà comment les maraudeurs de la Guyane ont usurpé leur réputation d'inventeurs de trésors !

Tout cela, c'est de l'histoire.

8. - Le travail de l'or

Tout l'or récolté jusqu'à ce jour — plus de trois cents tonnes — provient des alluvions de surface, non des mines proprement dites; et nos ouvriers mineurs ne sont en somme que des terrassiers et des orpailleurs.

Nos filons — il y en a de connus et même d'entamés, comme *Adieu-Val* et *Bief*, un plus grand nombre *d'entrevus*, encore plus d'inconnus, — nos filons sont momentanément en réserve presque intacts, faute de capitaux pour en entreprendre l'exploitation.

On n'a d'ailleurs sérieusement travaillé, de ces terres alluvionnaires, que les parties non inondées, les seules accessibles avec les moyens routiniers en usage, — les lavages à la *battée*, au *longtom*, au *berceau*, au *sluice*, — qui ne permettent de recueillir qu'une partie de l'or.

A l'aide des dragues, dont l'usage fut introduit ici depuis plus d'un quart de siècle, on peut attaquer, en même temps que les marécages, les lits des rivières, ce qui étend considérablement les champs d'opération; et le sauvetage de l'or se fait de façon plus méthodique et plus sûre.

La méthode du *sluice*, la plus employée sur nos chantiers aurifères, parce que la plus économique, est, en effet, insuffisante pour tirer des gisements le maximum de rendement.

Un instrument formant canal, fait de planches brutes, tirées des arbres de la forêt, à pied d'œuvre; fouille et déblai des couches, à la pioche et à la pelle; débouillage et lavage à l'eau courante, dans ce canal artificiel, des morceaux de terre contenant le métal en diffusion; amalgamation, au fond de l'instrument, des parcelles d'or, au petit bonheur la chance; brossage des aspérités de la planche du

fond, pour récolter, à l'extrémité de l'instrument, les parcelles amalgamées, séparation du mercure non amalgamé; chauffage de l'amalgame, pour obtenir *enfin l'or*: tel est l'outillage et tel est le mode de procéder, dont l'industrie locale s'est contentée, depuis trois quarts de siècle, et qui ont tout de même produit cette énorme quantité d'or, rappelée ci-dessus: près de trois cent cinquante tonnes !

A l'effort irrégulier, incomplet, limité de la main-d'œuvre humaine, le dragage mécanique substitue un travail puissant, méthodique, perfectionné, cent fois plus productif.

La comparaison en a déjà été faite par M. A. BALLY, déjà cité, dans une étude insérée au *Bulletin du Comité de la Guyane française*, numéro d'avril 1908 (Imprimé chez LEVÉ, rue Cassette, à Paris) :

« Sluice à bras :

« 300 personnes, traitement de 50 mètres cubes par jour,
« avec des aléas d'arrêt de travail.

« *Dragage mécanique* :

« 35 personnes, traitement de 500 mètres cubes. »

Il ressort de cette comparaison que la drague, nécessitant un minimum de bras pour son fonctionnement, convient particulièrement à ce pays, où la main-d'œuvre est rare et chère; que cet instrument est bien approprié au travail des terres de marais, inaccessibles au procédé du sluice; et que la méthode du dragage est seule susceptible de faire rendre à nos gisements le maximum, sinon la totalité, de leur teneur en or.

9. - L'avenir de l'industrie aurifère

Quel est l'avenir réservé à l'industrie aurifère en Guyane ?

Il réside presque exclusivement dans la recherche et l'exploitation des mines proprement dites, c'est-à-dire des *filons*, dont le sous-sol du pays est l'heureux dépositaire. Et ce n'est que par un programme méthodique de recherches et de sondages, opérés par nos chercheurs d'or, assistés de *techniciens*, sondages à pratiquer d'abord et avant tout *aux affleurements rocheux des sauts et des montagnes*, dans les lits et les bassins de nos fleuves, puis, dans les régions minières déjà connues; — ce n'est que de cette façon qu'on arrivera à repérer et inventorier nos gîtes métallifères, pour les livrer ensuite à l'exploitation, soit par concessions aux enchères publiques, soit par la formation de sociétés anonymes puissantes, soit encore par une régie d'Etat. Mais j'avoue avoir peu de confiance dans ce dernier mode d'exploitation; car, dans tous les domaines, l'Etat s'est toujours montré médiocre industriel et ses régies sont presque toutes déficitaires.

Les frais de cette exploration méthodique de l'hinterland guyanais ne peuvent être assumés par les capitalistes, pour les raisons que j'ai déjà exposées et dont la principale est *l'insécurité de la propriété* des découvertes réalisées.

La colonie est incapable elle-même d'aucun effort financier, puisqu'elle ne réussit pas à équilibrer son propre budget et s'endette de plusieurs millions chaque année, — cela parce que, en même temps qu'on lui impose des dépenses nouvelles très lourdes, pour des créations ou même des créatures du Ministère des Colonies, on lui enlève une grande partie de ses ressources, plus de 4 millions du pro-

duit des mines, au profit d'une entité administrative (le Territoire de l'Inini), sur laquelle ces messieurs fondent des espérances merveilleuses.

Reste l'Etat, qui déjà finance l'Inini, et qui peut aisément investir quelques millions encore, dans un but plus pratique : l'exploitation des gîtes filoniens.

Mais il est presque certain que si jamais l'Etat s'intéresse à la question et décide, par le Ministère des Colonies toujours, de tenter quelque chose dans ce sens, on va nous envoyer aussitôt toute une armée de fonctionnaires, de techniciens ou prétendus tels — diplômés ou pas — qui ne tiendront pas deux mois dans la brousse, y mourront pour la plupart; et ce sera encore une tentative dans le genre de l'expédition de Kourou, qui aura coûté des dizaines de millions en pure perte !

L'avenir de l'industrie aurifère dépend de la collaboration de nos chercheurs d'or avec des ingénieurs, des géologues et des minéralogistes capables, recrutés en France, naturellement, mais sains de corps et d'esprit, pleins de bonne volonté.

J'insiste sur cette dernière qualité, sans laquelle aucun Européen ne réussit en Guyane.

Un autre élément de succès pour l'avenir de l'industrie aurifère réside dans la prise en considération et dans l'étude raisonnée du livre de M. David LEVAT, qui doit servir de guide aux prospecteurs comme aux ingénieurs. Rien de mieux n'a été écrit sur ce sujet.

Enfin, *la recherche de l'or* doit être désormais sous le régime d'une *tolérance surveillée*, afin d'attirer dans les régions de l'intérieur le plus grand nombre possible de chercheurs, — en dehors et à côté des équipes de prospecteurs officiels, dont je préconise l'organisation.

Il me faut encore, avant de terminer cette modeste monographie de l'or en Guyane, dire quelques mots de nos chercheurs d'or, anciens prospecteurs, aujourd'hui en chômage, systématiquement écartés du Territoire de l'Inini, par une politique administrative exclusiviste, qui ne peut à la longue que compromettre l'industrie aurifère, dans ce ter-

ritoire conçu et fait des dépouilles de la Guyane française, trois fois séculaire.

Je dis par ailleurs tout ce que le pays doit à nos chercheurs d'or indigènes; mais je n'ai cité d'eux que les plus notoires parmi les plus anciens. Toute citation de ce genre est forcément incomplète; et les oublis s'appliquant aux morts ne soulèvent ordinairement aucune protestation, tandis qu'ils sont rarement pardonnés quand ils concernent les vivants... Voilà pourquoi, dans la liste que j'ai donnée, j'ai négligé de comprendre ceux de nos chercheurs d'or qui sont encore parmi nous et qui, pour n'avoir pas été inscrits au tableau d'honneur, n'ont pas moins contribué, eux aussi, au développement de l'industrie aurifère, dans un passé tout récent. Eux aussi appartiendront un jour à l'histoire locale, comme leurs aînés.

Ils forment à l'heure actuelle une toute petite légion d'hommes entre deux âges, de 40 à 60 ans, — la dernière phalange, pour ainsi dire, des coureurs de bois de la Guyane. Car, on n'en fabrique plus de ces hommes-là, depuis près de 20 ans !...

C'est une légion de vétérans, qui ont connu des jours de gloire, mais que la misère guette.

Avant qu'ils disparaissent par extinction, de maladie, de vieillesse ou d'inanition, — je crois faire œuvre pie, en jetant ici en leur faveur, le cri d'alarme et de détresse !

Dès leur jeune âge, à peine échappés des bancs de l'école, ils se sont lancés sur les traces de leurs aînés, dans la recherche et le travail de l'or, soit par nécessité, soit par goût; et ils ont, pour la plupart, participé non seulement aux dernières découvertes citées par moi (Awa-Inini-Itany), mais encore à l'organisation et à la bonne marche des dernières grandes concessions aurifères, comme celle de MELKIOR, dans le bassin de Mana, et surtout des vastes placers de la Compagnie franco-hollandaise de l'Awa, qui leur doivent un merveilleux développement et un rendement constant jusqu'à ce jour et depuis plus de 30 ans !

Mais l'industrie aurifère locale, désorganisée comme je viens de l'expliquer, par l'abandon des grandes concessions dévastées par le maraudage, ne leur assure plus l'existence; et la plupart d'entre eux sont dans un état de chômage permanent, stoïquement accepté, — les capitalistes ne voulant plus se risquer à financer des prospections dans l'intérieur du pays, comme ils le faisaient autrefois, à l'abri d'une législation protectrice des droits de chacun.

Il n'y a plus de Léonce MELKIOR dans ce pays; voilà pourquoi la recherche de l'or est en sommeil.

Et l'Administration elle-même, qui vient de créer à grand fracas le fameux Territoire de l'Inini, n'a pas encore pensé à son exploration et à sa mise en valeur, avec l'aide toute indiquée de ces vaillants pionniers.

Eux seuls, cependant, pourraient tenter de donner à cette création un but d'utilité réelle, que l'on ne conçoit pas jusqu'ici, en présence des tâtonnements et des indécisions, qui président à l'administration de ce territoire.

Nos chercheurs d'or ont fait la fortune de ce pays, dont tous nous proclamons le relèvement économique urgent et nécessaire. Par où et par quoi commencer cette œuvre de redressement, sinon par la reprise de l'exploration des régions intérieures, à la recherche du métal précieux?

L'or est partout en Guyane; mais il faut savoir déceler sa présence, et pour cela, il faut une longue pratique et l'expérience.

On parle depuis quelque temps ici du monopole du tafia, du pétrole. La Colonie ou l'État ferait bien, devant la carence de l'initiative privée, de s'attribuer le monopole de la recherche et de l'exploitation de l'or guyanais. C'est là qu'est le salut!

A pied d'œuvre, pour ainsi dire, se trouve une équipe d'ouvriers de première classe, qui ne demandent qu'à prêter leur concours, à des conditions raisonnables, et sans l'aide de qui la pénétration de l'hinterland de la colonie ne sera jamais productive et restera une démonstration admi-

nistrative et pénitentiaire, sans aucun caractère d'utilité publique et pratique !

Quand donc finira la grande pénitence de nos chercheurs d'or, que la Providence semble vouloir punir, pour avoir contribué à la fabrication de la *Ceinture d'or* de cette belle princesse qui s'appelle la Guyane française, et qui jouit d'une si mauvaise réputation ?

Une vieille fille, encore vierge, qui se défend désespérément contre les attentats à sa pudeur !

10. - La poule aux œufs d'or

Un décret du 6 juin 1930 a créé, en Guyane française, le *Territoire dit de l'Inini*: ce sont les termes mêmes de l'article 1^{er} : et il en résulte, de prime abord, que ce territoire *fait partie intégrante* de la colonie, à n'en pas douter.

A la promulgation de cet acte du pouvoir central, au *Journal Officiel de la République*, à Paris, la Presse coloniale métropolitaine a chanté ses louanges. On avait cru d'abord à la création *d'une nouvelle colonie française*, indépendante de la Guyane, quoique faite de ses dépouilles, et qui devait sous peu de temps, devenir la rivale de celle-ci. C'était, disait-on, une tentative d'administration directe, faite par le Ministère des Colonies, pour montrer l'excellence de la méthode qui fait actuellement la fortune de l'Afrique Française, et sa supériorité sur l'administration des vieilles colonies à représentation, où la participation d'un Conseil Général est considérée comme un obstacle à la colonisation.

Et tout le monde politique et parlementaire d'escompter le prompt relèvement économique de l'ancienne colonie française de la Guyane, par la merveilleuse conception nouvelle: le Territoire administratif de l'Inini !

On a déchanté depuis; car on s'est vite aperçu que ce territoire, d'après le texte même qui l'a créé, n'est nullement détaché de la Guyane; et l'on s'est rendu compte, depuis cinq années, que loin d'être un facteur de redressement et de régénération pour notre colonie, ce territoire administratif ne peut vivre que par elle et ne peut jouer

que le rôle de satellite, au lieu d'être le nouveau soleil qui devait réchauffer de ses rayons notre vieille terre de Guyane !

L'Inini, tel qu'on l'a conçu, n'est et ne restera vraisemblablement qu'une *propriété sur le papier*, dont l'application sur le terrain est difficile, sinon impossible, l'administration tout à fait fantaisiste et sans résultat pratique appréciable.

Tout l'honneur — si c'en est un — de cette mutilation de la Guyane, opérée par le décret du 6 juin 1930, revient à quelques personnalités locales, des esprits malveillants et à courte vue, qui ont escompté la possibilité de disposer, à leur profit ou au profit de certaines grandes compagnies commerciales et financières de France ou de Belgique, de toute la région minière de la colonie, en l'arrachant au contrôle du Conseil Général, par conséquent des Guyanais.

Voilà le mobile de l'opération !

Les noms de ces mauvais conseillers, mauvais prophètes aussi, sont dans toutes les bouches : je ne les citerai donc pas, pour les aider à passer à la postérité. Heureusement que leur œuvre paraît frappée de stérilité.

Il est, en effet, fort heureux que ces législateurs improvisés, les véritables créateurs de l'Inini, avec l'aide d'un gouverneur qui n'aimait pas le Conseil Général de la Guyane, aient été tous de très mauvais juristes et qu'ils aient notamment oublié, dans la précipitation de leurs travaux de gestation, qu'il existait un décret du 11 décembre 1908, attribuant définitivement à la Colonie de la Guyane la gestion du Domaine de l'Etat et tous les produits de ce Domaine. De là l'imperfection congénitale de l'œuvre nouvelle...

On a tenté depuis, de réparer cet oubli initial fâcheux ; mais l'éveil ayant été donné, et le Conseil Général étant sur ses gardes, il paraît difficile de renouveler le coup du décret du 6 juin 1930, qui fut une surprise. On n'a point désarmé pourtant, du côté des assaillants.

En attendant, à l'aide de textes illégaux d'ailleurs, décrets, arrêtés, qui constituent autant de travaux d'approche, on n'a réussi qu'à obliger la colonie à partager les produits du Domaine avec le Territoire de l'Inini. C'est déjà beaucoup trop !

Et l'on vient de commettre cette imprudence, dans le but d'augmenter inconsidérément les recettes budgétaires de ce Territoire, de mettre au jour toute une législation étroite, tracassière, outrancière, élevant énormément les taxes perçues dans l'hinterland guyanais, administré à la mode d'Afrique, législation dont l'effet immédiat fut de causer, dans la population ouvrière déjà si faible des régions minières et forestières, une évasion massive de l'or, vers les frontières du Sud et du Nord, au profit du Brésil et de la Guyane hollandaise, en même temps qu'un exode des travailleurs eux-mêmes.

On a déjà pu constater une diminution notable de la production de l'or, qui ira certainement en s'accroissant.

On est en train de tuer *la poule aux œufs d'or...*

Caveant consules !

PRÉFECTURE de la GUYANE
ARCHIVES

Imprimeries =====
" LA TYPO-LITHO "
& JULES CARBONEL
===== réunies =====
2, Rue de Normandie
===== ALGER

1936

